

La sécurisation et la rédaction des actes administratifs en gestion des ressources humaines

NEW



Objectifs

- Rédiger les actes administratifs en maîtrisant toutes les règles de forme et de fond
- Éviter le contentieux administratif en sécurisant la rédaction des actes administratifs



Public

Gestionnaires RH



Prérequis

Avoir une connaissance du droit de la fonction publique



Durée

2 jours



Prix

1240 € Net
(Exonération de TVA)
(Prix par stagiaire)

Introduction

La rédaction des actes administratifs unilatéraux : le cas d'un arrêté

- La vie de l'acte : existence et entrée en vigueur, principe de non-rétroactivité, disparition de l'acte (retrait, abrogation et annulation contentieuse)
- Les règles de forme (la légalité externe) : compétence, motivation, respect du contradictoire, consultations
- Les règles de fond (la légalité interne) : conformité aux normes supérieures applicables, respect de la matérialité des faits, erreur manifeste d'appréciation, respect des finalités des procédures

✓ CAS PRATIQUE : ATELIER DE RÉDACTION D'ACTES ADMINISTRATIFS

Les participants travailleront à la rédaction d'arrêtés à partir de situations proposées :

- Arrêté de révocation d'un fonctionnaire
- Arrêté de non-réintégration après disponibilité
- Arrêté de notification de refus d'attribution d'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)
- Retrait d'un acte

La rédaction des contrats d'engagement ou de recrutement

- Généralités sur le régime juridique des contrats administratifs
- Les conditions de validité du contrat :
 - Le consentement
 - Compétence pour engager de l'employeur
 - Licéité de l'objet
 - CDD ou CDI
 - Cause licite du contrat
 - Matière dans laquelle le contrat peut intervenir

Focus sur les points de vigilance

- Identification des parties
- Clauses et mentions obligatoires
- Signature



CAS PRATIQUE : ATELIER DE RÉDACTION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT (CDD, CDI, VACATAIRES)

- Renouvellement d'un CDD
- Rédaction d'un CDI avec période d'essai
- Rédaction d'un contrat d'engagement d'un agent vacataire



- Des ateliers d'écritures d'actes : arrêtés, contrats d'engagement CDD, CDI et vacataires
- Une formation pour sécuriser vos pratiques !